

**COMMUNE DE SAINT-DENIS  
DGST / DGA Services Techniques**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 03/6-36  
au Conseil Municipal**

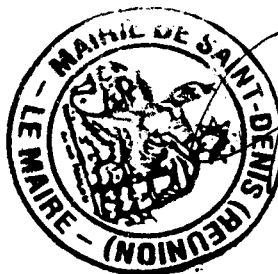
**OBJET**

**RAPPORT 2002 DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIPARC**

En application des dispositions de l'Article L. 1524-5 7ème alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SODIPARC.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/6-36**  
**du conseil Municipal**  
**en séance du mardi 16 décembre 2003**

**OBJET**

**RAPPORT 2002 DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIPARC**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/6-36 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nalini VELOUPOULE-MERLO, Conseillère Municipale déléguée près le Conseil d'Administration de la SODIPARC, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

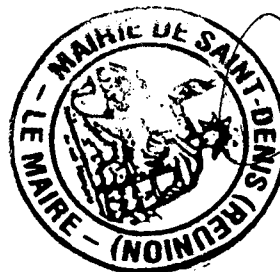
**APRES EN AVOIR DELIBERE**

Prend acte du rapport 2002 des Délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la SODIPARC.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

26 DEC. 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**





# VILLE DE SAINT-DENIS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 16/12/03  
En annexe à la Délibération N° 03/16-36

LE MAIRE



## RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITE

Madame Nalini VELOUPOULE - MERLO  
Administrateur de la SODIPARC

EXERCICE 2002

## **PREAMBULE**

Issu de la loi du 7 juillet 1983, l'alinéa 7 de l'article L 1524-5 du code général des collectivités territoriales dispose : « Les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Celui-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SEML, l'activité Stationnement de la SODIPARC ayant pour autorité déléguée la Ville de Saint-Denis,

Le rapport est donc dû par Madame VELOUPOULE Nalini, vice-présidente du Conseil d'administration de la SEML.

## LE MOT DU MANDATAIRE

L'année 2002 est une année charnière. Elle constitue pour la SODIPARC, une année de bilan de l'activité Stationnement, mais aussi, une année de préparation à un nouveau challenge : répondre à l'appel d'offres pour la future convention de Délégation de Service Public du Stationnement payant courant 2003.

Il s'agira pour la SODIPARC, forte d'une expérience de plus de 12 années dans le stationnement, de proposer à la collectivité, une offre qui progresse en qualité et qui tiendra compte des contraintes d'exploitation.

Nalini VELOUPOULE MERLO

# BILAN DE L'ACTIVITE

## L'OFFRE DE STATIONNEMENT

Stationnement sur voirie						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de places	1 630	1 630	1 230 <sup>(1)</sup>	1 230	1 230	1629 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> suppression des places des rues Maréchal Leclerc et Félix Guyon pour la réalisation du plateau piéton et des infrastructures du TCSP

<sup>(2)</sup> Mise en exploitation de la zone de stationnement payant sur le Barachois

Stationnement hors voirie - parcs en ouvrage - Nombre de places						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
SAINTE ANNE	250	250	250	250	250	250
REPUBLIQUE	550	550	550	550	550	550

Stationnement hors voirie - parcs de surface - Nombre de places						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
GEORGES <sup>(3)</sup>	110	110	110	110	110	-
GRAND MARCHÉ	77	77	77	77	77	77
GUYON <sup>(4)</sup>				20	20	20
LABOURDONNAIS <sup>(5)</sup>			55	55	25	25
OCEAN	450	450	450	200	200	200
PETIT MARCHÉ	100	100	100	140	140	140
RIEUL <sup>(6)</sup>			120	40 <sup>(7)</sup>	40	90 <sup>(8)</sup>

<sup>(3)-(4)-(5)-(6)</sup> parcs de stationnement de surface hors contrat de Délégation de Service Public

<sup>(7)</sup> début des travaux de l'opération GHANTY

<sup>(8)</sup> Mise en exploitation du parc de stationnement RIEUL-GHANTY

# LA FREQUENTATION

## Clients horaires

Stationnement hors voirie - parcs en ouvrage - Nombre de places						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
SAINTE ANNE	12 070	12 754	43 591	87 089	107 540	111 201
REPUBLIQUE	1 402	6 097	64 419	82 145	53 327	54 647
RIEUL-GHANTY						17 373

Stationnement hors voirie - parcs de surface - Nombre de places						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
GEORGES	22 086	24 759	39 919	46 644	3 166	fermé
GRAND MARCHÉ	44 142	46 163	66 845	85 398	81 061	78 085
VILLENEUVE						17 206
GUYON	<i>Parc de stationnement exclusivement pour abonnés</i>					
LABOURDONNAIS	<i>Parc de stationnement exclusivement pour abonnés</i>					
OCEAN	128 061	154 183	129 028	54 339	131 966	126 771
PETIT MARCHÉ	205 488	223 427	233 982	186 257	270 582	265 353
RIEUL				95 783	24 359	fermé

<b>TOTAL</b>	<b>399 777</b>	<b>448 532</b>	<b>500 163</b>	<b>637 655</b>	<b>672 001</b>	<b>670 636</b>
--------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

## Clients abonnés

Stationnement hors voirie - parcs en ouvrage - Nombre d'abonnés <sup>(9)</sup>						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
SAINTE ANNE	116	87	115	193	193	215
REPUBLIQUE	8	202	334	380	343	313

Stationnement hors voirie - parcs de surface - Nombre d'abonnés						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
GEORGES	74	79	71	83	106	fermé
GRAND MARCHÉ	47	37	32			<sup>(10)</sup>
VILLENEUVE						20
GUYON					18	15
LABOURDONNAIS				56	31	23
OCEAN	56	48	24			<sup>(11)</sup>
PETIT MARCHÉ				55 <sup>(12)</sup>	55	55
RIEUL					<sup>(13)</sup>	fermé

<sup>(9)</sup> nombre moyen mensuel d'abonnés

<sup>(10)</sup> - <sup>(11)</sup> - <sup>(13)</sup> parc exclusivement pour clients horaires

<sup>(12)</sup> abonnement gratuit accordé par la Ville aux bazardiers occupant un emplacement dans le marché



## LE CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
	1 041	1 146	1 199	1 184	1 203	1 215

## LE PERSONNEL

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Agent d'exploitation	14	14	18	19	19	19
Personnel de maintenance	1	1	2	2	2	2

## LA FORMATION

	Type de formation
1997	Logiciels de gestion des équipements de péage et des abonnements - Equipements d'alarmes techniques
1998	Formation en métropole du personnel de maintenance (horodateurs et équipements de péage)
1999	Accueil
2000	Secourisme
2001	Préparation à l'Euro
2002	Formation de remobilisation pour les agents de maîtrise

# LES AUTRES ACTIVITES DE LA SODIPARC



VILLE DE SAINT-DENIS

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 16/12/03  
En annexe à la Délibération N° 03/626.

LE MAIRE



# RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE LA COLLECTIVITE

## Monsieur Albert LEBON

REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA RÉUNION

30 DEC. 2003

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982  
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES  
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Administrateur  
de la SODIPARC

## EXERCICE 2002

*En application de l'article 8 alinéa 8 de la loi n° 83-597 du 07 juillet 1983, j'ai l'honneur de vous rendre compte du fonctionnement de la société anonyme d'économie mixte.  
Au cours de l'exercice 2002, lequel correspond à la période comprise entre le 01 janvier 2002 au 31 décembre 2002.*

Les représentants des collectivités sont :

*Pour La Ville de Saint-Denis :*

- Mme Nalini VELOUPOULE-MELO, Vice-Présidente de la SODIPARC,
- Monsieur Albert LEBON, Administrateur.

*Pour la CINOR :*

- Monsieur René Paul VICTORIA, Président,
- Monsieur Michel BRIET, Administrateur,
- Monsieur Maurice GIRONCEL, Administrateur.

La fiche de synthèse figurant en annexe récapitule les renseignements se rapportant à la prise de participation de la CINOR au sein de la SODIPARC.

De même, l'ensemble des éléments comptables, sociaux et financiers de la SODIPARC pour la période considérée figurent dans la brochure « Comptes sociaux et comptes consolidés » incluse dans le rapport d'activité annuelle de 2002.

Toutefois, il est important de mettre en évidence les éléments les plus marquants de cet exercice social, notamment en ce qui concerne :

## **A - FAITS MARQUANTS SUR L'EXERCICE 2002 :**

**JANVIER :**

- Passage effectif à l'Euro, gestion du double encaissement en francs et en euros 22 et 23 janvier : Passage du cyclone Dina entraînant un non-fonctionnement du réseau
- Formation des contrôleurs sur le relevé d'identité

**FEVRIER :**

- 15 février : Mise en place de la nouvelle DSP pour le réseau de Sainte-Marie

## MARS :

- 01 mars : Lancement de la Ligne 31 à Sainte-Marie reliant le quartier des Cafés au mail du Chaudron - Réalisation d'encarts dans la presse écrite, de spots radio et de tracts d'information
- Début des travaux sur site de la billetterie du Chaudron

## AVRIL :

- 02 avril : Journée d'action du personnel d'exploitation pour sensibiliser le public au problème d'insécurité sur le réseau Citalis,
- Ouverture le 15 avril du parking Villeneuve

## MAI :

- Finalisation du PMT( Plan Moyen Terme) de la Sodiparc avec trois axes de travail : offrir un professionnalisme reconnu, développer l'usage de services appréciés positivement, garantir une réelle performance dans le cadre d'un service public.
- Renouvellement du parc, dans le cadre du contrat de location SODIPARC/TRANSDEV, avec la mise en service en Avril et Mai de 5 bus standard neufs sur la ligne 10 (type CITARO commercialisés par EVOBUS), et de 10 bus à gabarit réduit sur les lignes 12, 13 et 14 (type SYBUS commercialisés par MAN).

## JUIN :

- 24 Juin : Lancement du Plan d'action QBS « Question de Bon Sens » pour lutter contre la fraude et l'insécurité sur le réseau Citalis.,
  - Communication interne : réalisation et diffusion d'un guide des procédures et rôles, installation d'un point-info dans la salle des conducteurs-receveurs,
  - Communication externe : Distribution de Dépliants, autocollants et règlement intérieur renouvelé dans les bus, spot radio et encarts presse,
- Ouverture du Parking RIEUL GHANTY
- Mise en place du poste SAEIV déporté CINOR

## AOUT :

- 19 août : Campagne de communication Abonnement Junior au moment de la rentrée scolaire, lancement d'un jeu-quizz par voie d'affichage, spot radio
- Ouverture du nouvel Espace Bus au Chaudron,

## SEPTEMBRE :

- Participation aux journées de rentrée universitaire (diffusion des documents d'information sur le réseau et sur les tarifs étudiants),
- 
- Fin de l'équipement SAE de 15 nouveaux véhicules venant moderniser le parc

## OCTOBRE :

- Fermeture de l'Espace Bus de la Rivière des Pluies avec réaffectation des moyens à l'espace bus de l'hôtel de ville de Sainte-Marie et renforcement des heures d'ouverture au public.
- Création du poste de responsable du contrôle et réorganisation du service
- Mise en place du logiciel FRAUDE
- Organisation des visites de Garantie de Parfait Achèvement des lots travaux du TCSP

## NOVEMBRE :

- Déclinaison du Plan d'action QBS (Question de Bon Sens) dans les écoles primaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie : lancement d'un concours de dessin pour les élèves de CM1 et de CM2
- Organisation des visites de Garantie de Parfait Achèvement des lots travaux du Réaménagement du Mail du Chaudron

## DECEMBRE :

- Enquête fraude sur le réseau de Saint-Denis avec une étude de la fréquentation et l'évolution de la fraude par rapport à décembre 2001
- Mise en place par la Cinor des sas bus sur le bas de la rue Leclerc et ouverture à la circulation générale de la rue Félix Guyon,
- Lancement de la marche semi-industrielle du SAEIV
- Etude sur la refonte des temps de parcours et sur la fiabilisation des horaires proposées à la clientèle.

## **B - ENGAGEMENT FINANCIER DE LA COLLECTIVITE ET LES RESSOURCES PROCUREES A LA COLLECTIVITE**

### **1 - RELATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENT FINANCIER**

#### Les cadres contractuels d'intervention de la SODIPARC

Aujourd'hui les relations contractuelles existantes entre les collectivités et la SODIPARC sont de deux types : Délégation de Service Public pour les activités transport et stationnement et , Mandat pour l'activité TCSP.

#### *Relations contractuelles avec la Ville de Saint-Denis*

Il s'agit d'une convention de Délégation de service public de stationnement payant d'une durée de 6 années qui a pris fin le 31 Décembre 2002. Pour des raisons administratives, la Ville de Saint-Denis a prorogé d'un an cette convention.

## *Relations contractuelles avec la CINOR*

La CINOR et la SODIPARC sont liées par deux Délégations de service public pour une durée de 10 ans arrivant à échéance le 31 mars 2007 et concernant :

### ?? Le réseau de transport urbain de Saint-Denis

Par convention de délégation de Service Public en date du 13 décembre 1996, la ville de Saint-Denis, Autorité Organisatrice de Transport Urbain a confié à la SAEM SODIPARC la gestion et l'exploitation des services de transport public de voyageurs à l'intérieur du périmètre de transport urbain de Saint-Denis.

La compétence Transport a été transférée à la CINOR en 1998.

Le contrat de délégation visait à harmoniser les moyens d'exploitation du délégataire et des sous-traitants en offrant à la clientèle une billetterie, une tarification, des méthodes de perception identiques, une information unique et une qualité de service conforme à la volonté de l'autorité Organisatrice.

Dans un souci de rationalisation des transports, il était prévu que le délégataire serait autorisé à sous-traiter l'exécution d'une partie des services avec des entreprises de transport dûment agréées par l'Autorité Organisatrice.

La SODIPARC a ainsi sous-traité l'exécution des services des écarts ainsi :

Le lot 1 la montagne ligne 21 a été affecté à la société TRANSNORD,

Le lot 2 la montagne ligne 22 à la société RAPID TRANSPORTS,

Le lot 3 - Brûlé - ligne 23 à la société SARL MOUTOUSSAMY et fils,

Le lot 4 - Bois de nèfles - Mou fia - ligne 24-25 à la société TPT MOUTOUSSAMY Emile,

Le lot 5 - Bois rouge - Bretagne Bellevue - ligne 26 et 27 à la société JM TRANSPORTS SARL.

En août 1999, la SODIPARC a choisi de recourir à la sous-traitance avec la S.A.R.L. TAXINOR pour le réseau de Taxibus de Saint-Denis.

### ▪ Le réseau de transport de Sainte Marie

Le 13 octobre 1998, la CINOR a confié à la SODIPARC la gestion et l'exploitation des services de transport de voyageurs pour le réseau de Sainte Marie.

Les objectifs poursuivis visaient notamment à harmoniser l'offre à l'échelle du PTU communautaire : Billetterie, tarification, méthodes de perception, information unique et une qualité de service.



La SODIPARC avait également la possibilité de sous-traiter les services de transport : dans ce cadre des contrats de sous-traitance ont été passés avec des sociétés de transport LES CARS MARDE et STOI et avec la S.A.R.L. TAXINOR pour tous les services Taxibus.

La délibération de la CINOR fondant la DSP de Sainte Marie ayant fait l'objet d'un contentieux, une nouvelle mise en concurrence a été lancée en 2001 et la nouvelle convention DSP a été attribuée à la SODIPARC pour une durée de 62 mois ; elle a débuté le 15 février 2002 et expirera le 31 mars 2007.

#### ▪ Le mandat TCSP

La CINOR et la SODIPARC sont liées par mandat

Par délibération du Conseil municipal en date du 10 mai 1996, la ville de Saint-Denis a décidé de réaliser un système de Transport en Commun en Site Propre, la mission confiée à la SODIPARC a été de réaliser cette opération en qualité de mandataire pour le compte de la Ville puis pour le compte de la CINOR après le transfert de compétence.

Durant l'année 2002, les activités du mandataire ont été consacrées au développement des actions relevant de la clôture des marchés de travaux menés en 2001.

Un suivi technique et administratif provenant de la mise en œuvre des garanties de parfait achèvement de l'ensemble des prestations réalisées a ainsi été accompli.

A noter la mise en service en août 2002 du nouvel espace bus du Chaudron installé dans un kiosque de la gamme de mobilier urbain conçu et réalisé dans le cadre du projet.

Un autre volet de cette réalisation a largement mobilisé le mandataire durant l'année écoulée. Il s'agit du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information des Voyageurs (SAEIV).

## 2 - REMUNERATION PAR LES COLLECTIVITES

La Ville de SAINT-DENIS a versé sa qualité d'autorité délégante du service public de stationnement , au titre de l'année 2002 : 1 116 K€.

La CINOR a versé en sa qualité d'autorité organisatrice, au titre de l'année 2002 : 10 221 K€ répartie comme suit :

DSP de Saint-Denis : 7 835 K€

DSP de Sainte Marie : 1 284 K€

TCSP 2 : 257 K€

## C - BILAN SOCIAL

### VARIATION DE L'EFFECTIF

L'année 2002 a vu une sensible augmentation du personnel de la SODIPARC en raison de l'intégration des trois salariés de la SARL TAXINOR et de la création de la ligne 31, ce qui a généré l'embauche de deux conducteurs/receveurs de plus.

Enfin, dans le dernier trimestre de l'année, la totalité des hôtessees à temps partiel est passée à temps complet dans le cadre du plan Q.B.S

L'effectif se décompose comme suit :

#### SALARIES EN CONTRAT A DUREE INDETERMINEE

ENCADREMENT	12
ADMINISTRATIF	23
EXPLOITATION	35
COMMERCIAL	
ENTRETIEN	22
MAINTENANCE	
CONDUCTEURS	115
TOTAL 1	207

#### EFFECTIFS AUTRES

CONTRAT DUREE DETERMINEE	31
PERSONNEL MISE A DISPOSITION (TRANSDEV)	3
EMPLOIS-JEUNES MIS A DISPOSITION (GLEM)	20
TOTAL 2	54

TOTAL GENERAL (1 + 2)	261
-----------------------	-----

### POLITIQUE SALARIALE

Au mois de février 2002, le point U.T.P a connu une importante augmentation avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 202 passant de 6,098 euros à 6,40 euros, soit une variation de 4,95 %.

Parallèlement à cette disposition qui s'est imposée à la SODIPARC, la négociation annuelle a abouti à plusieurs avancées sociales :

- un accord visant à la mise en place d'une grille unique d'ancienneté.
- l'essai à titre expérimental permettant aux salariés absents de bénéficier de la subrogation,
- la création d'un poste de responsable du contrôle.

## PLAN DE FORMATION

Une formation d'une durée de trois jours portant sur l'accueil commercial et la gestion des conflits a été suivie par les conducteurs receveurs ainsi que par les hôtesses, soit les trois quarts des salariés de la SODIPARC. Elle a été dispensée par une équipe mixte composée de deux formateurs.

Cela a constitué l'effort de formation le plus conséquent puisqu'il mobilisa plus de 50 % du budget consacré à la Formation Professionnelle continue. Les autres formations furent plus restreintes car catégorielles comme par exemple celles des contrôleurs sur le contrôle d'identité des voyageurs ou des agents de mouvement sur les principes de la régulation.

## VIE SOCIALE

A noter les événements suivants :

- un débrayage d'une heure en mars suite à l'agression d'un conducteur,
- une journée de grève en avril pour sensibiliser le public sur ce sujet,

Le C.H.S.C.T a par ailleurs été consulté sur deux mesures de reclassement qui ont abouti au maintien des salariés dans l'entreprise.

## **D - BILAN ECONOMIQUE**

Les principales données ayant eu un impact sur la formation du résultat et la structure financière de la SODIPARC en 2002 sont les suivantes :

### ▪ La DSP de Sainte - Marie

La nouvelle DSP de Sainte -Marie a été mise en place le 15 février 2002. Elle prévoit notamment l'exploitation directe de 37% du réseau, la mise en place d'une nouvelle ligne desservant la convenance et la mairie du chaudron et une prise de risque commerciale du délégataire sur l'activité du réseau.

### ▪ Les avenants

L'**avenant 14**, a permis le recrutement de deux contrôleurs et de 2,3 hôtesses afin d'améliorer le fonctionnement du réseau concernant la sécurité à bord des véhicules et l'élargissement de la plage horaire des kiosques de vente de titres de transport.

L'avenant 15, a permis de d'améliorer l'offre de transport de 93 061 Km sur la commune de Saint-Denis à compter du 31 janvier 2002.

L'Avenant 16, a permis la mise en œuvre du plan Question de Bon Sens.

▪ **La défiscalisation**

En 2002, la SODIPARC, dans le cadre du contrat de location conclu avec TRANSDEV, a bénéficié des nouvelles dispositions de la loi PAUL permettant la rétrocession de la défiscalisation sous forme de diminution de loyer . Cette mesure a impacté le compte de résultat pour 155 KE.

▪ **Les Négociations Annuelles Obligatoires**

Les accords salariaux ont été les suivants :

- augmentation du point au 01/01/ 02,
- refonte de la grille d'ancienneté
- mise en place de la subrogation

**Constitution du résultat**

(en kE)	2001	2002	Variation 02/01	Poids
Résultat d'exploitation	303	80	363%	26%
Résultat financier	7	15	-56%	5%
Résultat exceptionnel	84	211	-60%	69%
Résultat avant Impôt	394	306	35%	100%
* dont Intéressement	145	172	19%	
Impôts				
Résultat net	394	306	-22%	

**Répartition du résultat avant impôt et après intéressement**

(en kE)	2001	2002	Variation 02/01
TRANSPORT	333	556	67%
PARKING	61	-110	-280%
OIRTU	0	-15	
TCSP	0	-125	-132%
Total	394	306	-22%

La décomposition du résultat par activité fait apparaître une amélioration du résultat de l'activité transport qui a contribué au résultat bénéficiaire de 2002, les autres activités présentent un déficit qui s'explique par l'allongement des opérations de clôture sur les

mandats TCSP et OIRTU et un déficit conjoncturel sur l'activité parking dû à la provision effectuée sur le parking RIEUL.

## **E - CONVENTIONS CONCLUES DANS LE CADRE DES PROCEDURES FIXEES PAR L'ARTICLE 48-1 DE LA LOI DU 29 JANVIER 1993**

Conformément aux dispositions de l'article 48 alinéa 1 de la Loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 et à celles de l'article 10 du Décret 93-584 du 26 mars 1993, le Conseil d'Administration de la SODIPARC, dans sa séance du 22 mai 2001 a mis en place, une COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

La composition actuelle de cette commission est la suivante :

- Monsieur René Paul VICTORIA remplacé en cas d'absence par Madame Nalini VELOUPOULE - MERLO,
- Monsieur Maurice GIRONCEL,
- Monsieur Michel BRIET,
- Monsieur Thierry DECERLE,
- Monsieur Jean Pierre COMBET.

La Commission d'appel d'offres ainsi constituée n'a pas été réunie en 2002.

## **F- RAPPORT SPECIAL SUR L'EXERCICE DE PREROGATIVES DE PUISSANCE PUBLIQUE**

Article 76-1 de la Loi du 29 janvier 1993.

Durant la période considérée, aucune prérogative de puissance publique n'a été exercée.

## **G - PRISE DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIETES COMMERCIALES**

Article 76-2 de la Loi du 29 janvier 1993.

Aucune prise sur l'exercice 2002.

## FICHE DE SYNTHÈSE

---

**Raison Sociale :** SODIPARC

**Adresse du siège social :** 14 rue de Kerveguen - 97400 SAINT DENIS

**Date de création :** 30 octobre 1990

**Forme juridique** Société d'économie mixte locale

**Code APE** 632A

**N° SIRET** 37999473400034

**Objet :** Gestion du stationnement et Transport urbain de personnes

**Capital social :** 1 000 000 €

---

### Composition du Conseil d'Administration :

Membres	Représentants physiques au C.A.	Date de nomination du Président	Date de nomination des Vice- présidents
* CINOR Président	Monsieur René Paul VICTORIA Monsieur Michel BRIET Monsieur Maurice GIRONCEL	22 mai 2001	22 mai 2001
* Commune de Saint Denis	Madame Nalini VELOUPOULE - MERLO Monsieur Albert LEBON		22 mai 2001
* TRANSDEV	Monsieur Bernard STUMPF Monsieur Thierry DECERLE		

\* C.C.I.R. Monsieur Alain MACE

\* Caisse des Dépôts Monsieur Christophe LOISEAU  
et de Consignations

\* Caisse d'Epargne et Monsieur Jean Louis ELLIEN  
de Prévoyance de la  
Réunion

\* Banque de la Réunion Monsieur Michel DUMAS

---

Directeur Général : Jean-Pierre COMBET      Date de nomination : 7 Septembre 2001

### Actionnaires et représentants aux assemblées générales :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Capital en €	Représentants physiques aux assemblées générales
* Communauté des communes du Nord	1 125	30,00%	300 000	René Paul VICTORIA
* Commune de St Denis	780	20,80%	208 000	Mme Nalini VELOUPOULE - MERLO
* TRANSDEV	891	23,76%	237 600	M. Thierry DECERLE
* Caisse des Dépôts et Consignations	379	10,11%	101 067	M. Patrick DELVOYE
* SOFIDER	270	7,20%	72 000	M. Philippe GENDRE
* C.C.I.R.	150	4,00%	40 000	M. Alain MACE
* Prudence Créole GFA	55	1,47%	14 667	M. Alain AVRIL
* Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Réunion	50	1,33%	13 333	M. Jean Louis ELLIEN
* Banque de la Réunion	50	1,33%	13 333	M. Michel DUMAS
<b>TOTAL :</b>	<b>3 750</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 000 000</b>	